

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 août. — Il a été reçu hier, au comité de Lloyds, notification officielle, de la part de lord Palmerston, du blocus formel du Tage par les forces navales de S. M. T. F. la reine dona Maria, et de la cessation de celui de l'île de Madère.

— On apprend que la fortune privée de la fiancée du Roi Léopold, indépendante de celle de son père, s'élève à plus d'un revenu annuel de 30,000 livres sterling, et qu'on s'attend que Louis-Philippe en ajoutera 20,000, de manière que son revenu sera de 50,000 liv. st. (1,250,000 fr.)

— La haute aristocratie de Londres s'est disputé à coups de guinées les débris de l'ameublement d'Erlestoke, magnifique compagne de Watson Taylor, qui s'est ruiné par son luxe, et dont on vend maintenant les effets à l'enchère; tous les objets de ce séjour fashionable se vendent à des prix énormes. Dans le grand salon deux consoles ont été vendues 580 guinées, en service pour le déjeuner 400, deux secrétaires 475. Les tableaux ont rapporté 9000 liv. st.; un tableau du Guide, l'Assomption, a été vendu 1,050 guinées, deux tableaux d'Hobbema, 1,070. Il n'y a pas jusqu'au chien favori de Hogarth, en terre cuite, qui n'ait rapporté ses 21 guinées.

— Plusieurs bruits circulent dans la cité concernant les progrès de don Pedro. Il est à peu près certain que la plus grande partie de la province de Beira s'est déclarée en sa faveur.

— Dans la séance d'hier, la chambre des pairs a reçu la notification de l'assentiment royal donné au bill concernant l'emprunt russe-hollandais.

FRANCE.

Paris, le 5 août. — Le *Moniteur* contient une ordonnance du roi, précédée d'un rapport de M. Louis, laquelle arrête :

Art. 1^{er}. Que la France est divisée en quarante conservations forestières;

Art. 2. Que ces conservations sont divisées en 3 classes : première classe, celles de Paris, Rouen, Dijon, Nancy, Strasbourg et Colmar; deuxième classe, celles de Douai, Alençon, Orléans, Troyes, Epinal, Mâcon, Moulins et Toulouse; et les vingt-six autres pour la troisième classe.

Le traitement des conservateurs (art 3) est fixé comme il suit :

Ceux de la 1 ^{re} classe,	9,000 francs.
Ceux de la 2 ^e classe,	8,000 "
Ceux de la 3 ^e classe,	6,000 "

Le journal officielle publie aussi 31 mutations ou nouvelles nominations de sous-préfets, parmi lesquels on remarque beaucoup de secrétaires-général de départemens.

— Nous recevons de Cherbourg la lettre suivante :

« Un brick de guerre vient de mouiller sur notre rade, il porte les couleurs hollandaises. Sa présence dans nos eaux a vivement piqué la curiosité des habitans de la ville et celle des marins de la division. On a fait mille conjectures, on a dit qu'il apportait d'importantes dépêches au gouvernement français; je puis réduire à leur juste valeur toutes les suppositions. Le *Poisson volant* (c'est le nom du bâtiment hollandais) est venu pour voir si, en effet, la France avait préparé un armement maritime pour l'E.-caut; il n'y a rien de très-naturel. Le *Poisson volant* aura pu se convaincre que la France est prête à aller, au besoin faire une démonstration sérieuse dans l'intérieur de la Belgique, de concert avec l'Angleterre.

« Je pense que le voyage de ce brick aura de bons résultats, et que le roi de Hollande, appre-

nant par lui que la France ne permettra pas le commencement d'une guerre injuste, dont les conséquences pourraient être une perturbation générale, y regardera à deux fois avant de tenter le sort des batailles.

« On dit, au surplus, ici, que les longues résistances du roi des Pays-Bas s'usent devant l'union très-positive de l'Angleterre et de la France, et que la modification qu'il demande aux articles, plus pour sauver la forme que par la conviction d'un besoin politique à satisfaire, est si minime, qu'en vérité la Belgique aurait tort de ne pas y adhérer. Ce qui ajoute à la croyance où nous sommes de la continuation de la paix, ce que M. le contre-amiral Ducrest de Villeneuve, nommé au commandement de la division navale de l'E.-caut, n'est pas encore arrivé à Cherbourg. Si, contre toute probabilité, l'affaire hollando-belge ne s'arrange pas, si notre marine a quelque chose à tenter, nous devons nous rejouir du choix que M. le ministre a fait de M. l'amiral Ducrest de Villeneuve. C'est un excellent marin, un homme d'entreprise et de résolution, une des bonnes renommées enfin de notre corps d'officiers généraux.

« Tous les bâtimens qui doivent former la division de M. Ducrest n'ont pas encore rallié Cherbourg. On nous annonce la prochaine arrivée du brick *le Cygne*, commandé par M. D. Bourdieu, capitaine de corvette, il apporte de Toulon les effets de l'amiral, et probablement il sera attaché à sa division. Le *Cygne* doit quitter Toulon le 3 août. »

(Constitutionnel.)

— La conférence de Londres vient d'opérer un brusque changement de volte-face, qui change entièrement l'aspect de la question débattue entre la Belgique et la Hollande. Les journaux anglais, sans donner le texte du protocole, qui opère cette subite révolution, en énumérant les dispositions principales. Jamais rien de plus inattendu, de plus bizarre et, il faut bien le dire, de plus honteux n'est sorti d'une réunion diplomatique.

Si l'on en croit le *Courier* anglais, la conférence abandonnant tout ce qu'elle avait appuyé, acceptant tout ce qu'elle avait repoussé, mettant au néant ses soixante et quelques protocoles, son traité de novembre, ses ratifications, la conférence consentant à faire envisager comme une misérable jonglerie son refus d'accepter le traité imposé par Guillaume, et comme une solennelle mystification tous ses travaux de dix-huit mois, la conférence serait décidée à accéder tout-à-coup aux propositions de la Hollande, à les adopter comme siennes et à en faire la condition de la paix entre les deux pays.

Sous prétexte de quelques concessions faites par Guillaume relativement à la capitalisation de la dette, et au paiement de quelques arrérages, elle renoncerait à toutes les garanties que donnait à la Belgique le traité du 15 novembre; Anvers ne serait plus évacué comme condition préliminaire; la navigation des eaux intérieures serait fermée aux Belges; en un mot, les intérêts, la sûreté, l'honneur de la Belgique seraient complètement sacrifiés aux prétentions de Guillaume, et en cédant à toutes ses volontés, on lui laisserait tous les moyens de faire renaître la querelle avec avantage, car c'est là évidemment sa pensée secrète. Tant qu'il sera maître d'Anvers, il aura le pied sur son ancien royaume; il entretiendra les espérances de ses partisans, il n'aura point renoncé à sa souveraineté sur la Belgique. On peut voir d'ailleurs, par la *Gazette d'Augsbourg*, qu'il n'omet aucun moyen de rentrer dans tous ses droits, et qu'il songe déjà à faire intervenir la diète de Francfort pour se remettre en possession de tout le Luxembourg, dont

Pourtant il abandonne une partie par le traité même qu'il a proposé à la conférence.

La conférence ayant ainsi viré de bord, il ne s'agit plus pour elle d'obtenir le consentement de Guillaume; car bien qu'il ait un mauvais caractère, il faut bien qu'il consente lorsqu'on fait tout ce qu'il veut; c'est maintenant le consentement de Léopold qu'on attend, et que, selon le *Courier*, on se flatte d'obtenir. Ainsi les rôles sont totalement intervertis; c'est du côté de la Belgique qu'aujourd'hui les refus sont à craindre, et si ces refus étaient opiniâtres, probablement les moyens de contraste préparés contre Guillaume seraient employés contre Léopold. Répétons-le, jamais la diplomatie n'a rien fait de plus honteux.

Probablement notre cabinet tentera de faire adhérer Léopold à cet arrangement. C'est un nouveau d'boire qu'on lui apportera en présent de nœce. Sans doute, il était déjà question de cet arrangement lorsqu'on s'est tant hâté de renvoyer les chambres belges. Mais ce peuple belge, qui s'indignait déjà des lenteurs qu'éprouvait l'exécution du traité du 15 novembre, cette armée qui demandait à combattre ces chambres envers lesquelles le gouvernement avait pris des engagements formels, comment accueilleront ils ce triomphe de la Hollande, cette renonciation aux clauses qui leur étaient favorables, ce maintien de l'occupation armée d'une partie de leur territoire?

Il y a dans les stipulations rapportées par le *Courier* quelque chose de si honteux pour la conférence elle-même, qu'on a peine à y ajouter foi sur le témoignage d'un seul journal; et cependant une triste expérience nous a appris que ce sont là de ces nouvelles qui se confirment. (C. franç.)

— Il n'est arrivé aujourd'hui aucune dépêche de l'armée libératrice du Portugal. Des lettres particulières de Lisbonne représentent cette ville comme livrée à la plus morne consternation. Aucun canot, aucun bateau pêcheur ne peut naviguer sur le Tage. Les habitans sont tenus de rentrer à 6 heures; les boutiques et magasins se ferment à la même heure. Lisbonne attend avec impatience la cessation d'un état de choses devenu intolérable. Divers bruits y circulent: ceux relatifs aux succès de don Pedro sont accueillis avec une extrême faveur.

— Une maison de commerce française, établie à St.-Petersbourg, écrit sous la date du 20 juillet, la lettre suivante :

« J'ai reçu sans encombre votre paquet de journaux; je ne puis revenir de la surprise que m'ont causée les articles des journaux de l'opposition relativement à la Russie.

« Ils prétendent que le maréchal Mortier est mal reçu ici par tout le monde, et je puis vous certifier, moi, qu'il est impossible de recevoir partout un accueil plus honorable.

« Il n'y a pas plus de 8 jours encore qu'il a été invité à un repas diplomatique chez le ministre des affaires étrangères, et M. de Nesseirode a été le premier à porter un toast à la santé du roi des Français.

« L'empereur traite M. le maréchal avec beaucoup de distinction, et l'a engagé fréquemment et d'une manière amicale à assister aux spectacles de la cour.

« Quant aux intentions belliqueuses du cabinet russe c'est encore une rêverie de vos journaux libéraux.

— La crise qui, depuis deux ans, désolé le commerce français, paraît devoir bientôt toucher à son terme. Dans le mois de juillet dernier, il n'y a eu que 23 déclarations de faillite, tandis qu'aux époques précédentes, il y en avait jusqu'à 80 et même

90 par mois. Cette amélioration importante méritait d'être signalée à l'attention publique.

— Auguste Geoffroy s'est pourvu avant-hier en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui l'a condamné à dix années de travaux forcés.

— Le nommé Compagnon, condamné à mort par contumace, a été, ainsi que plusieurs autres chouans, exécuté en effigie sur la place publique de Bressuire. Cet individu, présent parmi les spectateurs, s'est approché du poteau et a dit avec la plus inconcevable effronterie : « Je vois mon nom sur ce poteau. » Le procureur du roi, instruit du propos, a fait arrêter Compagnon, qui n'a pas cherché à nier son identité. Il a conduit en prison.

— Le *Progressif de l'Aube* rend compte d'une expérience qui peut être d'un grand intérêt pour l'agriculture :

« M. Lamy, ancien juge-de-peace à Périgueux, vient de nous communiquer une expérience qui peut être extrêmement utile dans notre pays, dont l'une des plus grandes richesses est la récolte des céréales. Elle consiste à prouver que le blé coupé vert produit plus et en meilleure qualité que lorsqu'il a atteint sa parfaite maturité. Quel avantage ne pourra-t-on pas dès-lors tirer de cette découverte quand la grêle viendra, comme il y a deux ou trois ans, hacher nos blés avant l'heure ! »

« M. Lamy, avait, sous deux cérisiers, du blé superbe qui avait été foulé aux pieds : il le fit couper quinze jours avant l'autre, et en fit faire une gerbe d'égale grosseur du blé qui fut coupé quinze jours plus tard, il les fit dépiquer séparément. La verte produisit cinq picotins, l'autre quatre picotins trois quarts. Les 5 picotins pesaient trente-cinq livres, et les 4 picotins 27 livres 3/4. Le blé était pourtant également sec. »

« Les 35 livres de blé donnèrent 36 liv. 3/4 de pain blanc, les 27 liv. ne donnèrent que 26 liv. de pain second. »

« Il y a donc un avantage inappréciable à couper le blé un peu vert, parce que, nous dit M. Lamy, le grain en lait a moins de son et plus de farine, tandis qu'en séchant trop il se racornit, donne plus de son et une farine moindre en volume et en blancheur. »

BELGIQUE.

VOYAGE DU ROI.

Cambrai, le 6 août. — Le roi est parti de Bruxelles à huit heures et demie du matin. Dans tous les endroits qu'il a traversés, il a été accueilli de la manière la plus expressive. A Hal, à Tubise, à Soignies, à Braine-le-Comte et à Mons, on lui a fait une réception parfaite. Le peuple sait que le roi va célébrer une cérémonie dont l'accomplissement et les résultats intéressent le pays tout entier. La fête n'aura pas lieu seulement à Compiègne : les arcs de triomphe ont commencé aux portes de Bruxelles. Partout les musiques des communes, les drapeaux et les draperies aux couleurs nationales, les devises et les emblèmes témoignent de la sympathie de la nation pour l'événement qui va avoir lieu.

S. M. était à Mons à midi et demi. Elle est descendue chez le général Duval, commandant militaire du Hainaut, où elle a accepté quelques rafraîchissements.

Arrivée à la frontière française à deux heures, S. M. a été reçue par M. le duc de Choiseul, envoyé vers elle par le roi des Français, par M. Le-Hon, par M. le baron Méchin, préfet du Nord, et les autorités supérieures civiles et militaires du département.

Un fort détachement du 2^e hussards a escorté la voiture du roi.

Le canon de la forteresse de Valenciennes a annoncé l'arrivée du roi des Belges. S. M. y a trouvé M. le maréchal Gérard ; elle a passé à cheval la revue de la garnison qui se trouvait en bataille sur la place. Malgré la pluie, l'affluence était très-considérable. La place de Valenciennes est entourée de balcons qu'une nombreuse réunion de dames remplissait.

Le roi a reçu les autorités civiles et militaires à l'hôtel-de-ville. Un déjeuner de plus de 50 couverts était préparé par le service de S. M. le roi des Français.

En quittant Valenciennes, le roi a fait monter le maréchal Gérard dans sa voiture, et est arrivé à Cambrai vers 9 heures. Il a été reçu par les autorités de la ville et par le général Tiburce Sébastiani, arrivé le jour même à Cambrai. La réception des autorités a eu lieu immédiatement à l'évêché, où S. M. est descendue. Un repas où de nombreux convives ont été admis a été servi. Le roi ne s'est retiré qu'après onze heures.

Il est sept heures ; le roi va poursuivre sa route vers Compiègne. Tout Cambrai est debout pour être témoin de son départ.

On écrit de Lille, le 5 août :

« M. Méchin, préfet du Nord, a reçu la nouvelle officielle que le roi Léopold avec sa royale épouse arriveront à Lille immédiatement après leur mariage. Le maire de Lille est invité à préparer tout le cérémonial de la réception. On croit que S. M. belge fera son entrée à Lille, du 10 au 11 courant. Le duc d'Orléans et le duc de Nemours accompagneront leur auguste seigneur. On pense même que le roi Louis-Philippe viendra également dans la capitale du département du Nord. (*Jour. des Flandres.*) »

Namur, le 7 août. — Voici ce qui nous a été raconté :

« Lors du passage du roi, en notre ville, chacun sait que de jolies petites filles, le bouquet à la main, avaient été placées, comme ornement sur les marches de l'escalier, de l'hôtel du gouvernement. L'une de ces petites, Mlle. Marc... ; devait remettre de la part de ses parents sans doute, un placet à S. M. Mais madame la gouvernante, qui le sut, le défendit impérieusement, annonçant que toute pétition devait d'abord être soumise à l'approbation de M. le baron !... Mme. veuve Rob..., que la simple curiosité avait conduite en ces lieux, prit la défense de l'enfant, s'éleva contre cet acte arbitraire digne de l'orient, et soutint ainsi l'un des droits les plus précieux d'un citoyen : celui de pouvoir s'adresser directement au chef de l'état, soit pour solliciter une faveur, une grâce, soit même, au besoin, pour se plaindre des actes d'un fonctionnaire quel qu'il soit. »

« On assure que madame la baronne, dans un petit accès d'empôtement, signifia à M^{me} Rob... qu'elle eût à se retirer, mais celle-ci, après avoir déclaré que la force seule était capable de la faire obtempérer à cette ordre, resta en place, surveilla la petite, et le roi, à son arrivée, reçut des mains de M^{lle} Marc... une pétition dont on entendra peut-être plus parler. »

Cependant M^{lle} Anch... était aussi chargée d'une pétition : elle n'osa pas enfreindre la défense qui venait d'être faite, et elle remit son papier à madame la gouvernante, qui, après l'avoir fait passer dans le cabinet de son mari, le rendit à la pétitionnaire en accordant l'autorisation de le présenter au roi.

Ce petit coup d'état circula bientôt par la ville, et

« On rit d'abord de tant d'impertinence, mais réfléchissant aussitôt que si ce précédent était toléré il en résulterait nécessairement de graves abus, on s'indigna ; et ce qui avait commencé par faire rire (de pitié !) devint l'objet de questions qui marquaient une vive inquiétude. Le peuple (j'entends cette partie de la société qui ne veut être la propriété de personne) se demandait avec étonnement :

« ... Quoi ! sommes-nous conquis ? »
« Et doit-on nous traiter avec cette arrogance ? »
(*Eclaircissement.*)

Bruxelles, le 7 août. — Il est arrivé hier un fourgon pesamment chargé renfermant divers objets du trousseau de la reine. Ces objets ont été déballés au palais.

— M. de Chasteler qui était parti malade, de Bruxelles, a dû rester à Valenciennes assez gravement indisposé.

SOIXANTE-NEUVIÈME PROTOCOLE.

Il ne paraît que trop certain qu'il y a un soixante-neuvième protocole : les journaux de Paris et de Londres sont d'accord en ce point. Nous croyons savoir que cette pièce importante est ar-

rivée dimanche à sir R. Adair. L'envoyé britannique a reçu un courrier dans la matinée, et immédiatement après il en a envoyé un autre au roi Léopold, qui venait de quitter cette résidence et de prendre la route de France.

Nous n'osons cependant ajouter foi aux bruits sinistres qu'on répand sur la teneur de l'acte de la conférence. D'après ces bruits il ne s'agit de rien moins que de la fermeture de l'Escaut.

Il est plus probable que le dernier protocole est explicatif de l'article 9 du traité des 24 articles, et que les diplomates réunis au *Foreign-Office* auront trouvé que le traité sagement interprété, ne laisse pas de doute sur l'intention des grandes puissances de mettre un droit de navigation sur l'Escaut. S'il se bornait là, ce serait peu de chose en comparaison de nos appréhensions ; car nous craignons que de plus il ne divise le fleuve et attribue la propriété et la souveraineté de la partie supérieure à la Belgique, pour abandonner les mêmes titres et droits à la Hollande depuis Bats jusqu'à la mer. Si malheureusement il en était ainsi, ce serait fin de notre commerce et de notre industrie ; car le droit de visite, qui serait la conséquence de ce système, nous mettrait à la merci de nos rivaux.

Nous reviendrons encore sur les conséquences des prétentions hollandaises sur l'Escaut : elles doivent être bien comprises de tous, afin que, d'avance, chacun connaisse bien nos conditions d'existence.

Ce qui précède est en tout point conforme aux versions de tous les journaux, à l'exception cependant du *Moniteur*. La feuille officielle ne nie pas la possibilité de l'existence d'un 69^e protocole ; mais elle a de puissants motifs d'en douter. Est-ce donc dire que le ministère se croit joué, et que, comme nous l'avons pressenti hier, c'est à Compiègne, non à Bruxelles que se traitent en ce moment nos affaires diplomatiques ?

Nous répéterons encore ici, sans le garantir, un autre bruit qui prend consistance. Indépendamment de l'Escaut, les plénipotentiaires du *Foreign-Office* se seraient occupés du Luxembourg, et il ne serait question de rien moins que de la prise de possession du grand-duché par les troupes de la confédération. La translation du quartier-général du maréchal Gérard à Sedan, le départ du général Tiburce Sébastiani pour l'armée, l'ordre donné à tous les officiers de rejoindre leur corps, donnent de la vraisemblance à ce bruit sinistre. (*Ind.*)

LIÈGE, LE 8 AOÛT.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le *Courrier belge* annonce, sur la foi d'un correspondant, que la France et l'Angleterre ont renoncé à l'emploi de moyens coercitifs contre la Hollande, et qu'un 69^e protocole, contenant de nouvelles propositions de la conférence, doit être trouvé déjà entre les mains du ministère. Ce protocole étant de nature à faire naître des inquiétudes dans le public, nous sommes autorisés à le contredire. Les dernières dépêches parvenues de Londres au ministère, portant la date du 3, ne font aucune mention de l'existence d'un 69^e protocole. Nous voulons nier la possibilité de l'existence de cette pièce diplomatique, le ministère a de puissants motifs d'en douter, et il peut affirmer, dans les cas, qu'il n'en a connaissance ni directement ni indirectement. »

« Nous croyons avec le *Courrier* que, la chose fût-elle vraie, il y aurait lieu d'accueillir cette nouvelle avec calme. Le gouvernement a trop souvent exposé son système et ses intentions, pour que l'on ait à craindre de sa part un acte de violence. Il saura défendre son système, parce qu'il le croit seul bon et honorable, seul en état de mener à une conclusion très-prochaine de nos affaires. »

— Par ordonnances royales du 4 août :

Le collège électoral de Maestricht est convoqué pour élire un sénateur, en remplacement de M. Loë, nommé ministre plénipotentiaire à Vienne. Les électeurs de la rive droite de la Meuse se réuniront à Fauquemont ;

Le collège électoral de Saint-Nicolas est convoqué pour nommer un représentant, en remplacement de M. de ...

ment de M. Ch. Vilain XIII, nommé ministre plénipotentiaire à Rome ;

Le collège électoral de Buremonde est convoqué pour élire un représentant, en remplacement de M. Gelders, décédé.

— On écrit de La Haye, le 2 août :

« Le roi est revenu cette nuit de son inspection à sa résidence.

» S. M. a donné des ordres, le 28 juillet, pour acheter cent attelages complets pour l'artillerie de l'armée du Sud. »

— Des lettres particulières de Smyrne du 18 juillet, annoncent que le sultan accorde son entière confiance à l'ambassadeur anglais, et que ce dernier, M. Strantford Coning, a pu, par une conduite adroite, dissiper la méfiance qu'au commencement il lui avait témoignée ; mais l'envoyé russe semble perdre de jour en jour l'influence qu'il avait exercée dans les premiers jours de son arrivée à Constantinople. Il fut un temps dans lequel le dernier était l'unique conseiller du grand-émir, et que rien ne se fit sans son consentement. Ce changement de conduite excite l'attention générale à Pétra. On croit prévoir dans ce changement de conduite un nouveau système politique à l'aide duquel la Turquie espère, par un rapprochement vers l'Angleterre, se tirer de l'assujettissement qu'elle subit de la part de la Russie.

— Voici avec plus de détail quelques-unes des dispositions du traité relatif à la Grèce, dont nous avons donné un résumé, sous la rubrique de Londres :

S. M. le roi de Bavière s'engage à appuyer le prince Othon dans sa position en Grèce, jusqu'à ce qu'un revenu pour la couronne ait été fixé dans cet état.

En exécution du protocole du 20 février 1830, S. M. l'empereur de Russie s'engage à garantir, LL. MM. le roi de la Grande-Bretagne et le roi des Français, s'engagent à demander, le premier à son parlement, et le second à ses chambres, l'autorisation de garantir aux conditions suivantes un emprunt qui sera contracté par le prince Othon ; comme roi de la Grèce.

1° Le capital de l'emprunt n'excédera pas 60,000,000 de francs.

2° L'emprunt sera levé par portion de 20,000,000 francs chacune.

3° Pour le moment, la première portion seulement sera levée et les trois cours deviendront chacune responsables du paiement du tiers d'intérêt et de l'amortissement.

4° Les seconde et troisième portions pourront aussi être levées suivant les besoins de la Grèce ; mais seulement après consentement des trois cours.

5° Et dans ce cas (c'est-à-dire après l'adhésion de chacune des trois cours) les trois cours deviendront responsables du paiement des intérêts et de l'amortissement comme pour la première portion.

6° Le souverain de la Grèce et l'état grec seront d'appliquer au paiement des portions de l'emprunt qu'ils auront levées, les premiers revenus de l'état, de manière que les recettes du trésor seront consacrées d'abord au paiement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt, et ne recevront pas une autre destination, jusqu'à ce que ces paiements sur les portions d'emprunt, levées sous la garantie des trois cours, soient assurés pour l'année courante.

Dans le cas où une compensation pécuniaire en faveur de la Porte ottomane résulterait de la négociation ouverte à Constantinople pour la fixation définitive des limites de la Grèce, il est entendu que le montant de cette compensation sera déduit du produit de l'emprunt ci-dessus mentionné.

Le Journal des Débats, en reproduisant l'article du Courier sur le 69^e protocole, dit qu'il croit la feuille anglaise bien informée, et qu'elle expose avec exactitude l'état des négociations.

NOMINATIONS DANS L'ARMÉE.

Dans l'infanterie : Sont nommés majors, les capitaines Fauriel, du 1^{er} régiment ; de Neunheuser, du 3^e ; Mago, Herbart et Brasseur, du 4^e ; Ghilain, du 5^e ; Van Lande-

wyk et Georges, du 7^e ; Parmentier et Vanrole, du 8^e, Castella, du douzième ; Bailly, commandant l'école militaire ; Stroykens, attaché à l'état-major du colonel Buzen, à Anvers.

Dans la cavalerie : Au 1^{er} régiment de chasseurs, sont nommés, capitaine commandant, capitaine en 2^e Vandersmissen ; capitaine en 2^e, le lieutenant Daufresne et le capitaine Dolissot, du 4^{er} chasseurs à pied, lieutenants, les sous-lieutenants Clymans, Renard et Dumonceau ; sous-lieutenants, l'adjudant Bouhvier, les maréchaux-de-logis chefs Decamps et Duprez, et le sous-lieutenant d'artillerie Kessels.

Au 2^e régiment de chasseurs : sont nommés, capitaines commandants, le capitaine adjudant-major Hey et le capitaine en second Veldy ; capitaine en second, le lieutenant Vanloo ; lieutenants, les sous-lieutenants Henri, Chollet, Hamilton, sous-lieutenants, les adjutants sous-officiers Delis, Wydooghe et le sous-lieutenant de gendarmerie en non-activité, Oberhoff.

Au 1^{er} régiment de lanciers : sont nommés, capitaines commandants, le capitaine adjudant-major Vandenberg, le sieur Lefebvre, ancien officier de cavalerie ; capitaines en 2^e, les lieutenants Euche et Nique ; lieutenants, les sous-lieutenants Crabbé et Caberg et le lieutenant Montariol, attaché à la place d'Anvers ; sous-lieutenants, le maréchal-de-logis chef, Watelle et les maréchaux-de-logis Wallerand et Vanhouwhuizen.

Au 2^e régiment de lanciers : sont nommés, capitaine commandant, le capitaine en 2^e Duchesne ; capitaine en 2^e, le lieutenant officier d'ordonnance Junck ; lieutenant, le sous-lieutenant Honorez ; sous-lieutenant adjudant-major, le sous-lieutenant van Rossem ; sous-lieutenant, le maréchal-des-logis Dupré.

Dans l'artillerie, le major Devillers de Fourneau est nommé lieutenant-colonel ; les capitaines Frédéricx, Fontaine, Rigano, Lauwerys et Timmerhans, sont nommés majors.

Dans l'état-major : le capitaine de 2^e classe Floide, est nommé capitaine de 1^{re} classe.

On lit dans la Revue de Paris :

Une amélioration passagère dans la santé de sir Walter-Scott a permis à sa famille et à ses amis de contenter un de ses désirs les plus vivement énoncés depuis sa maladie, le désir de revoir, avant de mourir, sa chère Écosse et son manoir d'Abbotsford. C'est le samedi 14 juillet qu'il s'est embarqué sur le steam-boat le *James-Watt*, à Blackwall, au même endroit où Fielding entra dans le navire qui le conduisait à Lisbonne. On l'a salué avec des acclamations affectueuses, et quelques journaux ont rappelé à ce sujet que Fielding ne reçut, à son départ, que des malédictions. Le pauvre Fielding n'était pas seulement romancier et auteur dramatique ; mais un des magistrats de police de Londres, et la populace avait ses petites rancunes à exercer contre lui. Le lundi 16, sir Walter-Scott est arrivé à Edimbourg, et s'est reposé jusqu'au mardi dans l'hôtel Douglas, le mercredi matin, il a pu être transporté à Abbotsford. A la vue des tourelles de son château, de ce roman en pierre, comme ce bizarre édifice a été appelé par un voyageur français, les yeux du poète se sont un moment ranimés. En entrant, il aperçut son copiste, une espèce de secrétaire, qui écrivait sous sa dictée. « Ah ! M. Laidlaw, lui a-t-il dit, bonjour ; j'ai bien souvent pensé à vous ! » A ces mots, qui exprimaient à la fois un sentiment de bienveillance et peut-être le souvenir de quelque idée d'ouvrage, sir Walter-Scott est retombé pendant quelque temps dans cet affaissement qui afflige ses amis. On a converti la salle à manger d'Abbotsford en chambre de malade.

Quant sir Walter n'est pas dans son lit, on le promène dans les divers appartements, au moyen d'une chaise à roulettes. Il est pénible de le voir ne reconnaître qu'avec effort chaque objet de son curieux ameublement. La première fois qu'on l'a roulé dans son arsenal et sa bibliothèque, il s'est fait arrêter devant le portrait de son grand-père, ce vieux Cavalier, qu'il cite quelque part comme ayant laissé croître sa barbe depuis la mort de Charles 1^{er} jusqu'à la restauration, en signe de deuil ; puis devant celui de son père, et il leur a fait un geste de respectueuse affection. Il a voulu aussi toucher de sa main le fusil de Rob-Roy. Les forces lui ont manqué, et il a laissé retomber tristement sa tête sur son épaule. Tout annonce un grand dépérissement dans ce corps jadis si robuste, et on espère peu que sa vie se prolonge ; elle semble au moins perdue pour les lettres.

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 5 août, à 9 heures du matin, au 6 août à la même heure, 5 nouveaux cas 1 décès.

Saint-Josse-ten-Node. — 7 août, 2 cas nouveaux, 4 décès.

Termonde, le 5 août. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

Mons, le 5 août. — Un cas nouveau, 4 décès.

Tournay, 5 août. — 2 cas nouveaux, point de décès.

Gand, le 5 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 6 décès, 2 nouveaux cas, 13 en traitement, 13 convalescens, 2 guéris.

Anvers, du 4 au 6 août. — 16 nouveaux cas, 9 décès, 4 guéris.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE DOUAI (FRANCE.)

On a long-temps parlé de l'assassinat d'une jeune femme, commis au commencement de cette année dans les dunes, en Belgique, entre Furnes et Dunkerque.

Les sieurs Joseph Louis Armand et Jules Marck-Delaval anciens acteurs de l'Odéon, ayant été soupçonnés de ce crime, voici l'acte d'accusation qui a été dressé contre eux. Le 21 janvier dernier, vers quatre heures de relevée, deux pêcheurs de la commune de Ghyvelde, découvrent sur

le territoire de la Belgique, commune d'Adinkerke, à cinq minutes de distance de la frontière de France, à trente pas environ du rivage de la mer, le cadavre d'une femme. Ce cadavre, dont la tête était enveloppée d'un schall rouge et dont les pieds étaient à découvert, gisait dans un enfoncement très-profond. A cinq pas environ de ce lieu, on remarquait que le sable avait été fortement piétiné ; et de là jusqu'au cadavre il existait une trainée qui indiquait que les assassins avaient commis ce crime au premier de ces endroits et traîné ensuite leur victime jusqu'au second.

Ils firent part de leur découverte au gardien des dunes, qui en rendit compte à l'autorité judiciaire de Furnes (Belgique), dans l'arrondissement duquel le crime avait été commis.

Le 22 janvier les magistrats se portèrent sur les lieux et firent procéder à la levée du cadavre. Il fut constaté que l'assassinat avait été commis au moyen d'un instrument tranchant et piquant ; trois des huit coups dont le corps offrait des traces, et qui avaient été portés à travers les vêtements et dans la même direction, avaient percé le cœur ; un bout de corde neuve, d'une aune environ de longueur et d'un petit doigt d'épaisseur, était attaché au cou de la victime : mais il n'a point paru qu'il y ait eu strangulation ; cette corde n'a dû servir qu'à traîner le cadavre du lieu où le crime a été commis dans le ravin très-profond où on avait ensablé le corps. Un autre bout de corde, semblable au premier, a été trouvé à quelques pas de distance, ainsi que les débris d'un mouchoir de mousseline rayée, d'un bonnet de femme et d'un peigne : dans la même journée, vers quatre heures de l'après-midi, un domestique de ferme demeurant à Furnes, que la curiosité avait amené sur les lieux, trouva, à huit pas de l'endroit où le cadavre avait été découvert, une aune de sellerie, de grande dimension ; cette aune, qui a été remise à l'autorité, a été rapprochée des blessures, et l'on a acquis la certitude qu'elle avait servi à commettre le crime.

Les vêtements de la victime, qui furent successivement retrouvés dans les dunes, cachés sous le sable, la firent reconnaître pour être la même femme qui, dans la matinée du 16 janvier, était arrivée à Furnes accompagnée de deux étrangers, à l'hôtel ayant pour enseigne : *la Noble Rose*, et qui, le lendemain 17, vers huit heures du matin, toujours en société des mêmes individus, était partie pour Dunkerque. Tous trois avaient été conduits en cabriolet jusqu'au hameau de la Panne, où ils avaient mis pied à terre pour se rendre le long du Strand, et en se promenant à leur destination. Comme dans la matinée du 17 on a vu ces 2 personnes quitter les bords du Strand, entrer dans les dunes par un sentier dit la Petite-Trouée, et se diriger vers le lieu où le crime a été commis, on rechercha les traces de leurs pieds, et on les retrouva très-distinctement à quelques pas de la Petite-Trouée.

On remarquait que les pas du plus grand, qui avait le plus grand pied, étaient continuellement à côté de ceux de la femme ou sur la même ligne, ce qui indiquait que la femme le suivait, tandis que les pas du plus petit étaient à côté et souvent à deux ou trois pas. On a suivi ainsi les traces de ces trois personnes jusqu'au lieu du crime, et à la sortie du ravin où le cadavre a été enfoui, on n'a retrouvé que les pas des deux hommes. Il a même été observé par l'un de ceux qui se livraient à ces investigations qu'aucune des trois personnes ci-dessus n'était revenue sur ces pas.

Ces différentes circonstances ne permirent plus de douter que la femme ; dont on avait retrouvé le cadavre, était tombée sous les coups des deux hommes qui l'accompagnaient le 17 janvier ; leur signalement fut envoyé non-seulement à toutes les autorités du pays, mais encore de la frontière française ; et on se livra à leur recherche, lorsque le 26 janvier ils furent arrêtés à Dunkerque sur la désignation du sieur Beesau, docteur en médecine à Hoostaede (Belgique), qui, pendant leur séjour à Furnes, le 16 du même mois, avait eu occasion de se rencontrer avec eux et la femme assassinée, à l'hôtel de la Noble Rose. Ces deux inconnus étaient nommés Antoine Joseph Louis Armand et Jules Marck-Delaval. Le sieur Beesau, en passant vers trois heures de l'après-midi devant l'hôtel de Flandre à Dunkerque, les en vit sortir. L'échange du premier coup-d'oeil donna au docteur l'assurance qu'il ne se trompait pas sur leur identité, et à Armand et à Marck la certitude qu'ils étaient reconnus. Armand rougit et baissa la tête, Marck se retourna ; et, voyant qu'on les suivait, tous deux rentrèrent à l'hôtel de Flandre où ils étaient descendus quelques instans auparavant : c'est là qu'on s'empara de leurs personnes.

Gardés à vue, pendant qu'on examinait leurs passeports, ils se promènèrent et s'assirent alternativement ; Marck adressa plusieurs fois la parole à Armand, dans une langue inconnue ; ce dernier qui paraissait abattu ne répondit d'abord qu'en levant les yeux au ciel ; enfin il dit seulement ces mots : « Tout à l'heure j'avais chaud, à présent je suis froid comme une glace. »

Les informations ouvertes tant à Furnes qu'à Dunkerque ont fait connaître sur les antécédents de ces deux hommes et sur leurs démarches, avant et après le crime, les faits ci-après :

Armand, natif de Paris, après avoir étudié jusqu'en quatrième au collège Bourbon, entra dans une étude d'avoué à l'âge de quinze ans ; il travailla successivement dans deux études jusqu'à 19 ans, époque à laquelle il fut employé comme expéditionnaire dans les bureaux de la censure. Ce fut pendant ce même temps qu'il fit la connaissance de Fanny Barre, dont le père, paumier rue Mazarine, avait un établissement qui prospérait ; il n'obtint que très-difficilement de celui-ci la main de sa fille, à peine âgée de 16 ans. Quelque temps après son mariage, la censure ayant été supprimée, il fut reçu chez son beau-père, et vécut pendant neuf ans environ aux frais de ce dernier. Il remplissait le rôle de garçon paumier, ce qui lui valait à peu près 1,200 f. par

an. Les époux vivaient en mauvaise intelligence et la révolution de juillet arriva, et Armand obtint la place de secrétaire du général Lamarque. Lorsque ce général fut révoqué de son commandement, Armand perdit son emploi et retourna à la charge de son beau-père. Il servit de nouveau comme marchand paumier; mais il fit la connaissance de Marck, alors acteur à l'Odéon, se lia intimement avec lui, et son goût pour le théâtre, que la famille Barre avait longtemps combattu, lui revint, il fut aussi attaché comme acteur à l'Odéon, et il remplit pendant quelque temps des rôles plus que secondaires. Obligés de quitter le sieur Barre père, les époux Armand prirent un appartement rue Férou, dans la même maison où demeurait déjà la famille Marck.

La jalousie de la femme Armand, et les liaisons intimes qui paraissaient exister entre son mari et la dame Marck, ranimèrent bientôt les anciennes querelles. Souvent Armand se plaignait des exigences de sa femme, et pour s'y soustraire, il lui disait: « Qu'il la quitterait et s'en irait bien loin. » Alors la femme répondait: « Quelle te suivrait partout. »

Trois mois environ avant l'assassinat, la femme Armand parlait ainsi à une de ses sœurs en présence de son mari: « Fais bien attention à ce que je vais te dire aujourd'hui: s'il vient jamais à m'arriver quelque chose, tu préveniras ma famille de livrer mon mari entre les mains de la justice. » La sœur de la femme Armand, l'interrompant, lui fit observer: « Que si elle se jetait par la fenêtre ou dans l'eau, il ne serait pas juste qu'on arrêtât son mari. » Celui-ci ayant ajouté: « Vous entendez, ma sœur, comme elle est bonne? Ah! que je suis malheureux! » Sa femme reprit: « Oui, quand un homme vous met le pistolet sur la gorge, il ne faut qu'une minute pour qu'il s'échappe; celui qui tue, mérite d'être tué, tout ce que je demande, c'est que ma mort soit vengée. »

Marck-Déval était attaché au théâtre de l'Odéon, lorsque pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, il fut obligé de quitter Paris. Il y revint vers la fin de 1831 pour assister aux couches de sa femme; mais bientôt, contrainct de s'éloigner de nouveau, et sachant les dispositions d'Armand pour abandonner sa femme, il en profita pour engager celui-ci à partir avec lui. A cette occasion la dame Armand lui en voulut beaucoup. Le jour du départ fut fixé au 2 janvier 1832; mais la dame Armand, en ayant eu connaissance, voulut suivre son mari, qui dut céder à ses obsessions. Six jours après, la mère d'Armand ayant appris, en dinant chez le sieur Barre, que sa belle-fille avait accompagné son mari le 2 janvier, en parut très-contrariée, parce que son fils, avant de partir, était fort en colère, et avait dit, sans s'expliquer davantage: « Il faut que cela finisse. »

Le 2 janvier, départ de Paris; on passe par Valenciennes, Mons, Tournay; on arrive le 6 à Courtray, et l'on descend à l'hôtel du Damier, où l'on séjourne plus d'une semaine. Les passeports sont visés, et il en résulte qu'Armand voyageait sous le nom et avec le passeport d'un nommé Louis Labbé, garçon paumier chez Blanchet; à Paris, Armand et Marck ne se quittaient pas et parlaient souvent ensemble à voix basse; ils fréquentaient les cafés et laissaient la dame Armand seule à l'hôtel. Le 9 janvier, dans la matinée, ils demandèrent au garçon de table de l'hôtel du Damier s'ils pourraient se procurer de petites cordes; celui-ci leur indiqua le marchand, et, les voyant rentrer dès midi, il remarqua que Marck tenait alors à la main la corde qui, plus tard, a servi à traîner le cadavre de la dame Armand dans le ravin. C'est à Courtray que Marck a acheté l'alène de sellier qui, plus tard aussi, a servi à commettre le crime. Le 13 janvier, la dame Armand, qui s'ennuyait à Courtray, fit seule le voyage de Lille; le 14 au soir, elle était de retour. Pendant son absence, son mari et Marck avaient quitté l'hôtel du Damier, pour aller se loger à l'hôtel du Cornet d'Or; c'est là qu'elle les rejoignit. Le lendemain 15, ils montèrent tous trois dans la diligence de Menin, et de cette ville ils se rendirent à pied à Ypres, où ils logèrent pendant la nuit du 15 au 16 janvier.

Ce jour-là, au matin, ils prirent une voiture qui les conduisit à Furnes; en route et au moment où on traversait un bois, Marck demanda au cocher: « Si ce bois était de grande étendue, » et sur la réponse négative de celui-ci, il ajouta: « Sommes-nous encore loin de la mer? » sur quoi le cocher observa que Furnes n'était qu'à une lieue de la Panne, et que la Panne était près de la mer. Aussitôt après leur arrivée à Furnes, 11 heures du matin, Marck et Armand ne laissèrent pas le temps à leur conducteur de dételer son cheval, ils s'approchèrent de lui, et lui demandèrent s'il pouvait les mener à la Panne. Ce dernier leur ayant dit que son cheval était trop fatigué, ils louèrent de suite à l'hôtel de la Noble Rose, où ils étaient arrêtés, un autre cabriolet pour la Panne. Ils se mirent en route une demi-heure après; la dame Armand resta à l'hôtel: son mari, avant de partir, avait annoncé à l'hôtesse qu'il leur fallait pour le lendemain une voiture pour Ostende. A la Panne, Marck et Armand mirent pied à terre, et se dirigèrent vers Dunkerque, le long du Strand; ils parcoururent les dunes pendant trois quarts d'heure environ. Ayant rejoint leur cocher près de la mer, qui était haute en ce moment, ils lui demandèrent si elle faisait le même mouvement en descendant. Le cocher répondit affirmativement et il ajouta: « que la mer jetait, en descendant, aussi bien à la côte les objets qu'elle contenait, qu'en montant, parce qu'il avait compris à leur conversation qu'ils pensaient le contraire. »

De retour à l'hôtel de la Noble Rose, ils se mirent à table avec la dame Armand, et tous trois dînèrent dans la salle commune, où se trouvaient alors quelques personnes, entre autres le docteur Beesau.

Dans la matinée du 17 janvier, ils partirent pour la Panne; delà ils se mirent en route pour Dunkerque, et suivant les bords du Strand; mais à une certaine distance ils quittèrent pour entrer dans les dunes. Leurs démarches furent observées

jusque vers onze heures, mais à cette heure ils pénétrèrent dans des lieux trop profonds pour qu'on pût encore les apercevoir des environs. Ce n'est qu'à très-peu de distance de l'endroit où le crime a été commis qu'on les a perdus de vue.

Une demi-heure ou trois quarts d'heure après, les douaniers français n'ont vu sortir de cet endroit que les deux hommes, qui se dirigèrent vers Dunkerque; ils furent visités à la frontière, et leur contenance parut si singulière au chef de poste de douane, qu'il ne put s'empêcher de dire, lorsqu'ils furent retirés: « Ces deux hommes ont quelque chose d'extraordinaire; si j'avais osé, je les aurais arrêtés. » A deux heures et un quart, ils se précipitèrent dans un restaurant de Dunkerque pour y dîner; Armand avait l'air soucieux pendant le repas. Ils burent beaucoup de vin pour s'étourdir. Le même jour ils partirent ensemble pour Lille, et y arrivèrent le 18 janvier, Marck donna son passeport à Armand, s'en fit délivrer un autre à la préfecture de Lille, et tous deux se rendirent séparément à Paris, où ils se trouvèrent réunis le 20 janvier; le 19, Armand, en passant à Laon, avait fait raser ses moustaches; ils restèrent à Paris pendant les journées des 20, 21, 22 et 23 janvier, et, dans la soirée de ce dernier jour, ils repartirent ensemble pour Dunkerque, où ils furent arrêtés, comme on l'a vu ci-dessus, quelques instans à près leur descente de diligence.

Dans leurs premiers interrogatoires, Marck et Armand prétendirent que le 17 janvier, à peu de distance de Panne, la femme de ce dernier, se trouvant fatiguée, les avait quittés et était retournée à la Panne pour y prendre une voiture et continuer sa route; que, ne la voyant point arriver à Dunkerque, ils étaient partis pour Paris; et que, surpris de ne l'y point trouver, ils revenaient sur leurs pas pour la chercher, lorsqu'ils furent arrêtés. Ensuite Marck déclara qu'il était l'auteur du crime. Sa version, à cet égard, concertée avec Armand, fut confirmée par celui-ci; mais bientôt Marck se rétracta et accusa Armand. Enfin, tous deux se sont réciproquement accusés d'avoir commis le crime.

Cette affaire devait être jugée le 4 août; mais les accusés se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de renvoi, ils se fondent sur ce que les tribunaux français ne sont pas compétents pour connaître d'un crime commis en Belgique.

UNIVERSITÉ DE LIEGE.

MM. Mathieu-Joseph-Balthazar Delexhy, de Jemeppe et Julien-Nicolas-Joseph Robert, de Burdinne, subiront l'examen de candidat en sciences, le 10 août à 4 et 5 heures.

MM. Félix-Joseph Brynin, de Ville-en-Hesbaie et Charles Flamme, de Mons, subiront le même examen le 11 août à 4 et 5 heures.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 6 août.

Naissances: 5 garçons, 5 filles.
Décès: 1 garçon, 2 filles, 3 hommes, 1 femme, savoir: P. Thonon dit Marcilly, âgé de 60 ans, journalier, rue au Laveux, époux de M. C. Seau — G. Deghaye, âgé de 59 ans, plafonneur, rue Xnovémont, veuf de M. Brassinne. — J. Brecht, âgé de 25 ans, serrurier, rue Pierre e., célib. — J. Dejez, âgé de 85 ans, propriétaire, rue Sous-l'Eau, veuve de J. H. Simonis.

Du 7 août. — **Naissances:** 1 garç., 4 filles.
Décès: 1 fille, 2 femmes, savoir: Marie-Anne Mouzon, âgée de 66 ans, brodeuse, en Potière, veuve d'Arnold Du nis. — Catherine Nossent, âgée de 29 ans, journalière, rue St. Pholien.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Vendredi 10 août, 2 heures de relevée, en la demeure de M. Mas-et, à Coronmeuse, il sera procédé par le ministère de M^e RENOU, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères de 33 VACHES faisant partie de l'approvisionnement des forts de cette ville. Argent comptant. 234

Lundi 13 courant, à dix heures du matin, en la demeure du sieur Libert FREDERICK, à Herstal, il sera procédé par M^e COURARD, notaire, à la résidence dudit Herstal, à ce commis, par jugement du tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du 30 juin dernier, à la VENTE aux enchères publiques des MEUBLES et effets mobiliers appartenant à la communauté qui a existé entre ledit Frédéric et Catherine Olivier, sa défunte épouse; consistant en haute garde-robe, commode, bois de lits, lit, chaises, tables, linges, hardes, cuivre, étain, croix, bagues et boucles d'oreilles en or; etc. Argent comptant. 244

() Vendredi, 10 de ce mois, dix heures du matin, ON VENDRA au plus offrant, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont à Liège, 1^o Une MAISON sise à Liège, rue des Prémontés, cul-de-sac, n^o 318.

2^o Et une RENTE de 3 fls. 87 c. (6 fls. 15 sous) due par Jean Gilles Mawet, de Beyne.

Un PRÊTRE, sachant le français et le flamand, qui désirerait se PLACER dans un château pour en avoir l'intendance et y dire la messe, peut s'adresser au notaire PAQUE, qui est aussi chargé de PLACER différents CAPITAUX sur biens fonds.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Administration de l'enregistrement et des domaines.

Adjudication de la fourniture des papiers destinés à être timbrés.

Le 16 août 1832, il sera procédé, dans une des salles du ministère des finances, à Bruxelles, par le ministre ou son délégué, à l'adjudication de la fourniture des papiers destinés à être timbrés.

L'adjudication aura lieu par soumissions rédigées sur papier timbré, et qui devront être soumises cachetées au ministère des finances, avant le jour de l'adjudication.

Le cahier des charges, ainsi qu'une collection d'échantillons des papiers à fournir, se trouvent déposés dans les bureaux de la direction de l'enregistrement et des domaines à Liège établis dans un local du palais de justice, où ou pourra en prendre connaissance.

A Liège, le 30 juillet 1832.
Le directeur de l'enregistrement et des domaines, LIGNAC.

PROVINCE DE LIEGE.

Réparation à un chemin dans la commune de Wandre.

Le 13 août courant, à 11 heures du matin, dans l'une des salles de l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant le conseil municipal de Wandre ou ses délégués, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des OUVRAGES à EXECUTER pour le rétablissement d'un chemin avec revêtement en pierres et ampièrment dans la commune de Wandre, en face de l'île Monsain, rive droite de la Meuse.

Le devis d'après lequel il sera procédé à l'adjudication publique, est déposé à l'hôtel du gouvernement et à la mairie de la commune de Wandre, où l'on pourra en prendre connaissance.

Wandre, le 3 août 1832. J. M. CRAHAY, bourgmestre.

() QUARTIER garni à LOUER, composé de 2 chambres au premier, un salon au rez-de-chaussée, cuisine, cave, arénier. S'adresser rue sur Meuse, n^o 359.

() A VENDRE une bonne MAISON, située à Liège, au pied de Pierreuse, n^o 338. S'adresser au notaire DUSARTE, rue Féronstrée, n^o 569.

VENTE D'UNE FERME.

Le 16 août 1832, à dix heures du matin, chez le sieur Docteur, à la barrière de la Malleterre, commune de Salmagne, André, il sera vendu publiquement une ferme, située à la Haye, commune de Clermont, occupée par le sieur Guillaume Cupers, composée d'une bonne maison d'habitation, étables, cour, jardin, et trois prairies, le tout tenant ensemble et contenant environ 9 bonniers.

On donne beaucoup de facilités pour le paiement. S'adresser au notaire FLECHET, de Warsage, pour les conditions.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 28 juillet. — Métalliques, 87 1/2. Actions de la banque 1132 1/2.

Fonds anglais du 4 août. — Consol., 83 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 6 août. — Dette active, 0/0 0/0 0/0; idem différée 0/0 0/0. — Bill. de change 18 1/2 0/0. — Syndiat d'amor. 73 1/2 0/0 0/0. — idem 3 0/0, 58 3/4 0/0. — Rente perp. 2 1/2 0/0 0/0. — Act. Société de comm. 100 Rms. Hope et C^e. 96 à 97 0/0 0/0; idem ins. sr. li. 60 1/2 0/0. — idem C. Ham. 0/0 0/0; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à L. 00 0/0 0/0. — Ren. franç. 0 1/2. — 69 3/8 0/0. — Métall. 85 0/0 0/0. — Naples Falc. 75; idem à Lond., 00. — Perp. à Amst. 00 0/0 0/0. — A. R. 1^{re} levée, 00 0/0. — Rente perp., 00 0/0 0/0. — Lots de Pologne, 00 000. — Brésil., 00 00. — Grec 2^e, 00 00. — Contr. de guerre 00 0/0 0/0. — Bill. du trésor 99 5/8 0/0.

Bourse d'Anvers du 7 août. — Changes.

	a courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	5/8 av.	A	
Londres.	40 1/4	P 40 1/8	A
Paris.	1/8 b.	A	
Francfort.	manque.		
Hambourg.	35 1/2	35 3/8	

Escompte 0 0/0
Effets publics. — Métalliques, 89 0/0 P. — Lots de 1000 francs, 373 0/00 A. — Napolitains, 75 00 1/2 A. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris, 78 1/4 0/0. — Rente perpétuelle de France, 100 0/0 0/0. — Idem Amsterdam, 50 1/4 A 0/0. — Angleterre, 67 1/2 A. — Lots de Pologne 98 0/0 A. — Emprunt siliens, 48 3/8 P. — Emprunt romain, 78 3/4 79. — Emprunt belge de 12 millions 98 0/0 0/0 — idem de 10 mill., 99 0/0 0/0. — idem de 24 millions, 77 77 1/4 77 A.

Bourse de Bruxelles, du 6 août. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 0/0 0/0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 P. — Emprunt de 24 millions, 76 1/2 P.

H. Lignac impr. du Journal, rue du Pot d'or, n^o 622, à Liège.